

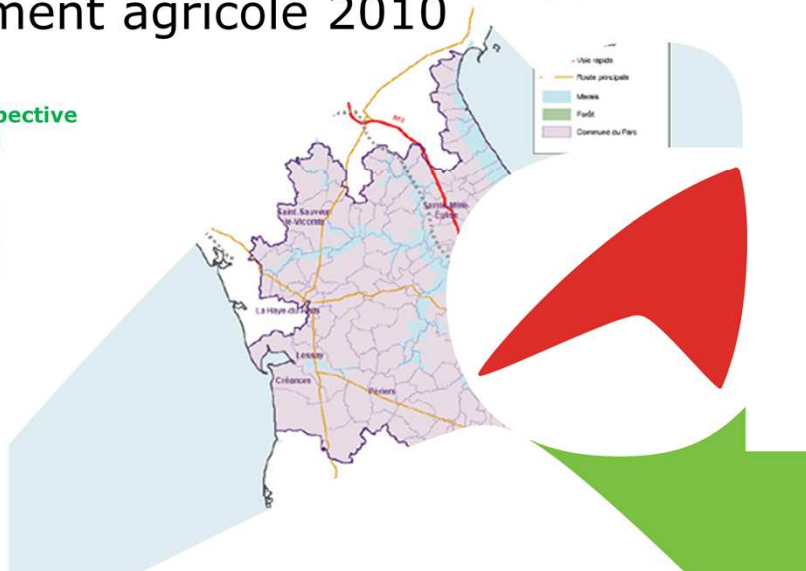
L'agriculture et l'agroalimentaire dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin

1^{ère} partie : L'agriculture dans le recensement agricole 2010

Pôle Régional
Économie & Prospective
Philippe LEGRAIN

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE

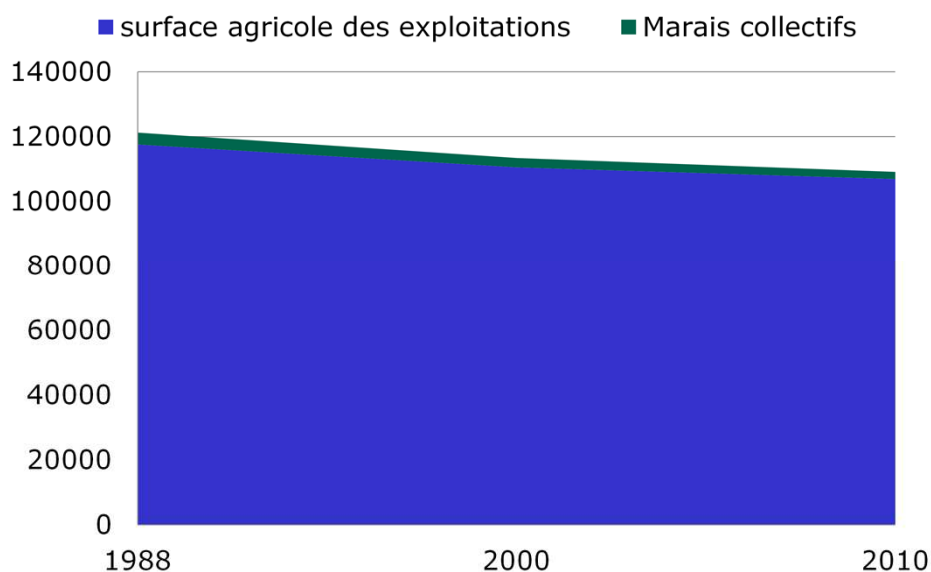
Réunion 11 janvier 2015



Méthode-sources

- Source des données : Chiffres extraits du Recensement Agricole 2010.
- Étude sur la Zone des communes adhérentes au Parc en 2010 (150 communes)
- Comparatif : les données de la zone du Parc des Marais sera comparée systématiquement à l'ensemble des exploitations de Basse-Normandie, et parfois à l'ensemble des 51 PNR de France métropolitaine.

Recul de la surface agricole



Parc des Marais

2

De 2000 à 2010, la surface agricole du Parc est passé de 111 000 à 107 000 hectares (hors marais collectifs). Soit une perte de 3 880 ha en 10 ans ou 3.5%. Ce taux de recul est un peu inférieur à la Basse-Normandie (- 4.6 %) ou à l'ensemble des PNR (-3.9%)

La perte de SAU entre 1988 et 2000 s'élevait à 0,5% par an. Entre 2000 et 2010 elle est ramenée à 0.35% par an.

4 600 ha de surface agricole en moins en 10 ans

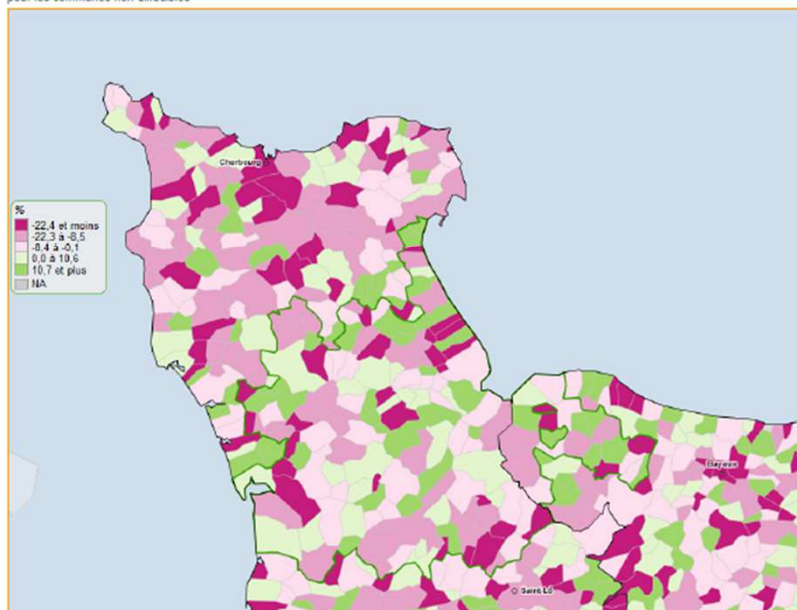
La zone compte 2200 ha environ de marais collectifs en 2010, gérés par les communes. Ces dernières années, un certain nombre de communes ont abandonné la gestion directe du marais et ses contraintes pour découper et louer par parcelles : 6000 ha ont été concernés depuis 1998 selon l'Atlas cartographique de 2007. De 1988 à 2000 la surface de marais collectifs transformés en parcelle individuelles a été proche de 800 hectares. De 2000 à 2010, on estime encore à 700 hectares la surface qui a subi le même changement.

Le recensement agricole n'intègre pas les surfaces de marais collectifs (traités comme les estives) dans la SAU des exploitations. Le passage de marais collectifs en marais individuels tend donc à sous-estimer la perte de surface agricole que présentent les recensements. On tenant compte des 700 hectares de marais collectifs transformés pendant la période, la perte réelle de SAU entre 2000 et 2010 est relevée à 4600 hectares, soit 4.1%. Cela reste inférieur à la perte bas-normande (4.6%).

Recensement agricole : des données communales inutilisables



évolution de la superficie agricole utilisée (SAU) entre 2000 et 2010 - source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



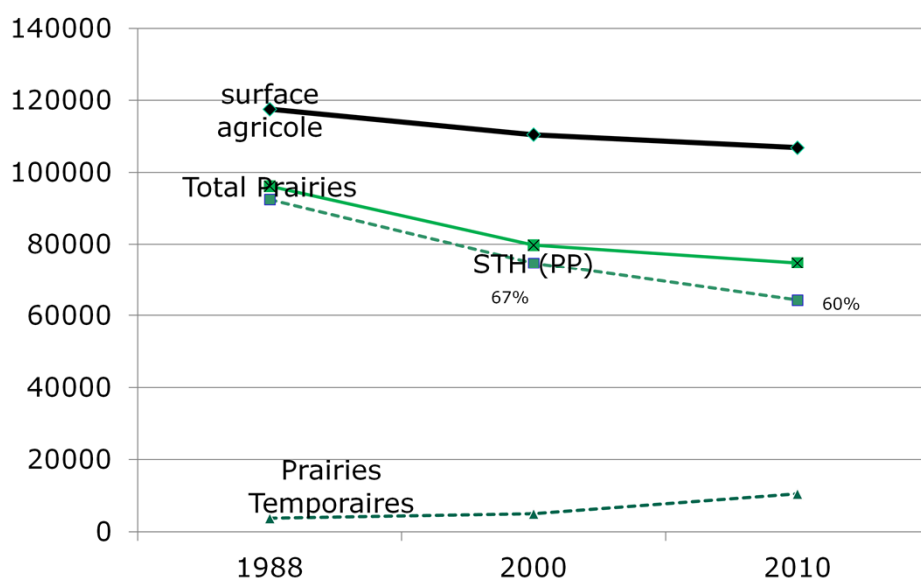
Recensement agricole : des données communales inutilisables

Dans les recensements agricoles, les données sont localisées à la commune du siège de l'exploitation. Les exploitations exerçant souvent leur activité sur plusieurs communes, les chiffres d'une commune doivent être interprétés avec prudence.

Dans les cartes fournies par Agreste, certaines données sont le fruit d'une estimation. C'est le cas de celles, trop détaillées, que les règles du secret statistique ne permettent pas de diffuser telles quelles. : il en résulte des données estimées qui, prises isolément, n'ont par construction que peu de rapport avec les valeurs réelles.

C'est le cas en particulier, pour l'évolution de la SAU par commune, qui ne peut être utilisée. Même à l'échelle du canton, les données sont souvent perturbées par des effets de bordure.

Moins 570 ha de prairies chaque année



Parc des Marais

4

570 hectares de prairies en moins chaque année

En 2000 les prairies permanentes représentaient 67% de la Surface agricole et 60% en 2010. De 2000 à 2010 la surface en Prairie Permanente (Surface Toujours en Herbe STH dans le recensement) a perdu 10 500 hectares, soit 14% de sa surface de 2000. Le recul de la surface en prairie permanente dans le Parc est donc en phase avec le contexte bas-normand (de 49 à 42 %) , mais qui n'est pas celui de l'ensemble des Parcs Naturels Régionaux (passage seulement de 50% à 49%) .

Par rapport à la période précédente : la perte de STH entre 1988 et 2000 s'élevait à 1500 hectares par an. Entre 2000 et 2010 elle est de 1050 ha par an.

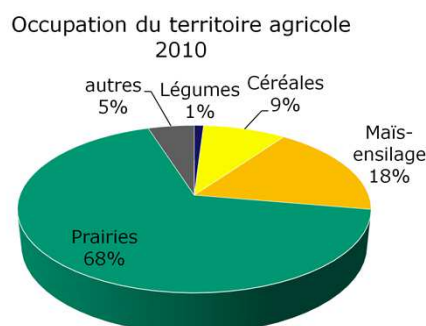
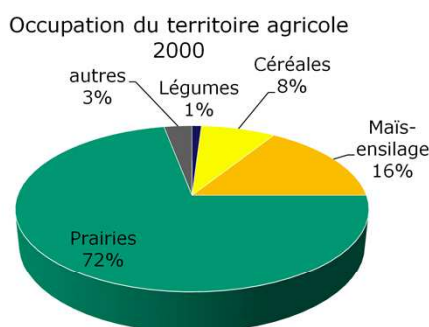
On retrouve ici les réserves évoquées précédemment quant à la réintégration de prairie de marais collectifs dans le recensement de 2000. Corrigé de cet effet marais collectifs, la perte de STH peut s'estimer à 1 570 ha par an entre 1988 et 2000. Puis de 1 120 ha de 2000 à 2010.

La surface de prairies temporaires a fortement augmenté entre 2000 et 2010 : elles sont passées de 5 000 à 10 500 hectares. Il faut y voir là un artefact statistique, les règles de la déclaration PAC ayant influé sur la déclaration par les exploitants des prairies temporaires. On peut estimer que 5 000 hectares de Prairie déclarées Temporaires ne sont jamais labourées et donc proches d'une Prairie Permanente. Corrigée de cet effet, la perte de STH entre 2000 et 2010 peut être réévaluée à 620 hectares par an sur la dernière période, soit 2.5 fois plus faible que sur 1988-2000.

Avec 71 % de sa surface agricole en prairies (y compris marais collectifs), la zone du Parc est plus herbagère que la Basse-Normandie (53%) et même que la Manche seule (63 %)

La sole totale en prairies (permanente + temporaire+ marais collectifs) est passée de 82 600 à 76 900 hectares soit moins 5 700 hectares. Ce recul de 7 % en 10 ans est inférieur au recul bas-normand : -11 % sur la même période.

Beaucoup de prairies, du maïs et des céréales



La sole de maïs-ensilage a progressé de 17 800 hectares en 2000 à 19 700 en 2010 (+11 %). Elle a en cela suivi l'évolution bas-normande (+7 %). Cette évolution s'est réalisée pour l'essentiel sur le début de la décennie.

Très peu d'agriculteurs (une cinquantaine) cultivent des légumineuses fourragères (luzerne ou trèfle) : la surface est passée de 500 ha en 2000 à moins de 200. De même la culture du lupin fourrager qui était encore le fait de 8 agriculteurs en 2000, est maintenant limitée à 1 ou 2 agriculteurs (secret statistique).

Les céréales représentent 8% de la surface agricole en 2000 et 9% en 2010 de la zone. Sur les 9900 hectares en céréales en 2010, 7 700 sont cultivées en blé, le reste consiste en de l'orge et du maïs-grain. Seules 690 exploitations cultivent des céréales. Elles étaient 890 en 2000. La sole moyenne en céréales s'accroît donc et passe de 9 hectares à 14 en moyenne.

Le colza reste une culture marginale sur la zone (0.4% de la SAU) mais en croissance : sa sole est passé de 190 à 470 hectares entre 2000 et 2010, cultivée par une 40aine de producteurs : il suit en cela la poussée du colza au niveau bas-normand : +77 % entre 2000 et 2010.

Les protéagineux (pois, féveroles) sont très peu présentes sur le Parc : ils sont passés de 330 à 270 hectares (2.5% de la SAU). Ce recul est semblable sur l'ensemble de la Basse-Normandie (-23%) Les faibles rendements liés aux problèmes de culture ont contribué au retrait de la sole de protéagineux, et ceci malgré les aides directes accordées par les pouvoirs publics.

La surface en jachères a beaucoup régressé entre les 2 recensements car elle ne situe plus du tout dans le même contexte réglementaire : en 2000 c'était une obligation de mettre en jachère une partie des parcelles pour obtenir les aides à l'hectare de la PAC. Ce n'est plus du tout le cas en 2010. La jachère est une surface résiduelle (120 ha), interstitielle. Seuls 8 hectares bénéficient d'un contrat floristique.

La surface en légumes est passée de 1600 à 1100 ha. Un peu plus de 110 exploitations cultivaient des légumes en 2010. La surface de jardins et vergers des agriculteurs a beaucoup régressé : de 600 en 2000 à moins de 200 agriculteurs en 2010 cultivent encore un potager ou un verger familial.

Pratiques culturales favorables à l'environnement



Surface couverte pendant l'hiver	Surface sans labour	Surface sans engrais minéral	Surface sans désherbant	Haies réimplantées depuis 3 ans
6100 ha / 21 000 de cultures de printemps	ss	25%	62%	10% des exploitations

Pratiques favorables à l'environnement

503 exploitations implantent une couverture hivernale pendant l'interculture. Ce chiffre est à rapprocher des 890 exploitations cultivant du maïs-ensilage. Ces couverts hivernaux représentaient 6 100 hectares en 2010, à comparer aux 21 000 hectares de cultures de printemps. On peut donc estimer qu'en 2009-2010, 1/3 des surfaces de cultures de printemps avaient bénéficié d'un couvert hivernal.

550 exploitations reconnaissent parfois reconduire la même culture 3 années de suite sur la même parcelle. Cela représente 7 800 ha conduits en monoculture (le plus souvent de maïs, soit environ 1/3 de la sole).

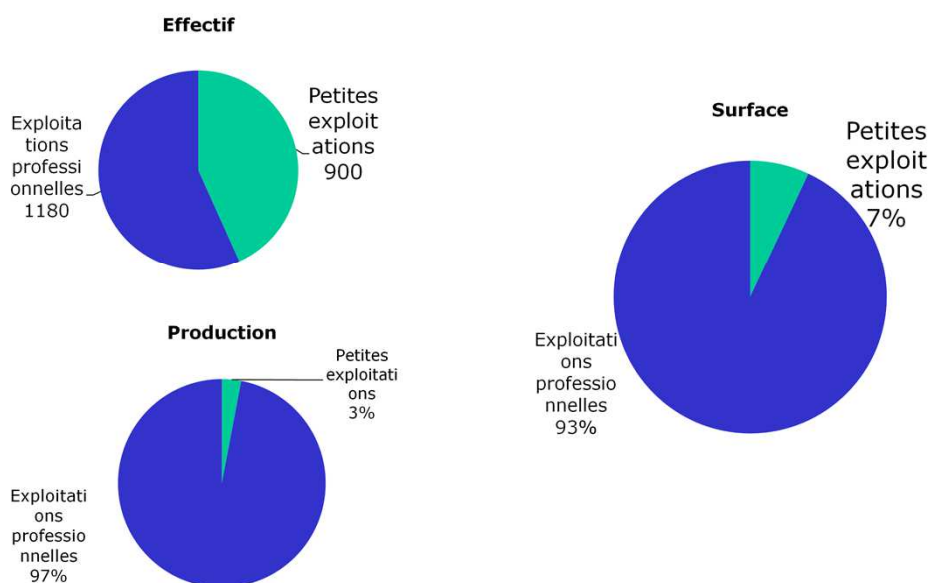
Dans la zone du Parc, le nombre d'agriculteurs qui cultivaient sans labour était couvert par le secret statistique, cela représente donc moins de 5 exploitations ayant développé ce pratiques. Ces pratiques ici très peu développées sont pourtant la règle dans l'ensemble des PNR : 1/3 de la surface cultivée en bénéficie ! le même ratio est en Basse-Normandie est de 17%.

La plus grande partie des agriculteurs de la zone ont une partie de leur surface conduite sans engrais minéral : cela concerne 970 exploitations (sur 1180) et pour une surface de 28 hectares soit 31% des surfaces des exploitations et 25% de la surface agricole du parc (hors marais collectifs)

De même la quasi-totalité des agriculteurs conduisent des surfaces sans désherbant chimique. Cela concerne 62% de la surface agricole du Parc. Cette question n'était pas posée au recensement 2000.

Quasiment toutes les exploitations du Parc entretiennent les haies de leurs parcelles. Dans les 3 dernières années avant le recensement, elle sont 118, soit 10%, à avoir réimplantées des haies. (la proportion est la même sur l'ensemble de la Basse-Normandie).

900 petites exploitations



Parc des Marais

7

900 petites exploitations

Les petites exploitations sont le plus souvent des exploitations complémentaires de retraite ou de double-activité. Une partie de ces exploitations ne sont pas exploitées par le chef d'exploitation « officiel ».

Elles sont 900 en 2010 sur la zone du parc, soit 43% des exploitations recensées dans le Parc. La taille minimale de l'exploitation recensée débute à 1 ha de Surface agricole ou 1 vache ou 20 ares de légumes.

En 2000, ces petites exploitations étaient 1500 et 48% des exploitations recensées.

Les petites exploitations occupent 7500 ha de surface agricole, soit 7% de la SAU du Parc. Cette part était de 8% en 2000.

Leur surface moyenne est de 8,30 hectares

Ils occupent en moyenne 0,4 équivalent-temps plein

La taille de leur production est limitée : en 2010 ils ont effectué 3,1 % de la production agricole de la zone.

Leur système de production est en général très orienté vers l'élevage bovin, seul dans 23% des cas, ou combiné à des moutons ou des chevaux dans 49% des cas. Les autres systèmes combinent de petits élevages avec des céréales.

Bien qu'ils pèsent peu en terme de production, ces petites exploitations ont un poids démographique élevé.

La Ferme professionnelle moyenne :



Nombre	1180
Évolution 2000-2010	- 25 %
Évolution 1988-2010	- 55 %
Surface moyenne	84 ha
UTA moyen	2.0 UTA

La ferme professionnelle moyenne

La zone du Parc comptait 1180 sièges d'exploitations professionnelles en 2010.

Leur nombre a reculé de 25% depuis 2000 et de 55 % depuis 1988. C'est un recul strictement identique à celui constaté en Basse-Normandie -25% .

Le rythme de baisse du nombre d'exploitations a un peu reculé de 2000 à 2010 par rapport à la période précédente mais cela reste un taux élevé et plus rapide que l'ensemble des Parcs français où le recul n'a été que de 18%

Ces exploitations professionnelles emploient en moyenne 2.0 actifs équivalent-temps plein. Ce chiffre a tendance à augmenter lentement : il était de 1, 9 en 2000.

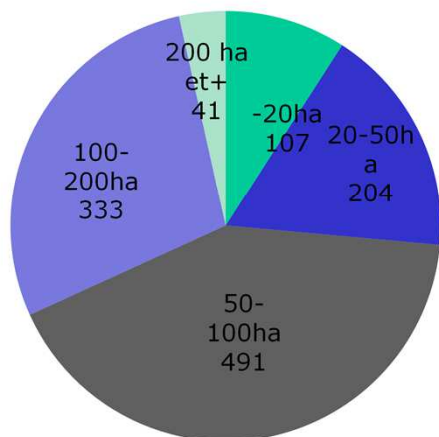
Leur surface moyenne est de 84 ha en 2010, contre 65 en 2000 et 38 en 1988.

La taille en chiffre d'affaires (PBS) est proche de la taille des exploitations professionnelles des 41 parcs de France. Par rapport à la Basse-Normandie, la taille moyenne économique est 13% inférieure dans la zone du Parc.

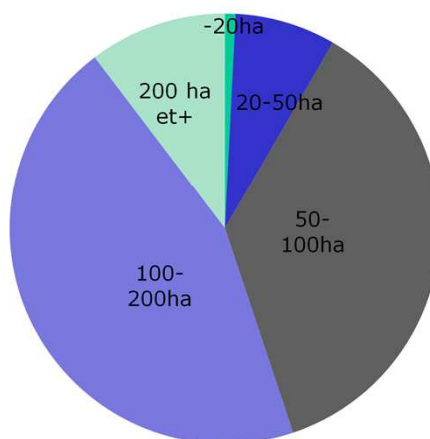
Répartition des surfaces



Nombre d'exploitations



Part de la surface



Répartition des surfaces

Près de la moitié des exploitations se situent dans la tranche 50-100 hectares.

Mais les moins de 50 hectares continuent de représenter une part importante des exploitations, même si elles ne n'occupent qu'une faible part de la SAU.

On observe l'apparition de + en + fréquente de fermes de + 100, et même 200 hectares. C'est 2 catégories cultivent maintenant plus de la moitié de la Surface agricole du Parc.

Fermes professionnelles production principale :



	nombre	Évolution 2000- 2010	Surface	UTA
Lait spécialisé	730	-34 %	92 ha	1.9 UTA
Lait-Viande bovine	120		115 ha	2.1 UTA
Bovins-viande	80	-33 %	81 ha	1.3 UTA
Polyélevages	100	+3 %	43 ha	2.2 UTA
Polyélevages- polycultures	30		110 ha	2.5 UTA
Céréales - légumes	80	-42 %	27 ha	3.1 UTA

Fermes professionnelles : production principale

730 exploitations de ces exploitations professionnelles produisent principalement du lait (soit 62%). La zone reste donc dominée par la production laitière. Cette proportion est supérieure aux 44% de Basse-Normandie, aux 59% dans la Manche et aux 19% seulement pour l'ensemble des Parcs.

La surface moyenne des exploitations spécialisées en lait est de 92 hectares, contre 69 en 2000 et 40 en 1988. Elles emploient 1.90 UTA contre 1.80 en 2000. Elles effectuent 62% du chiffre d'affaires de la zone.

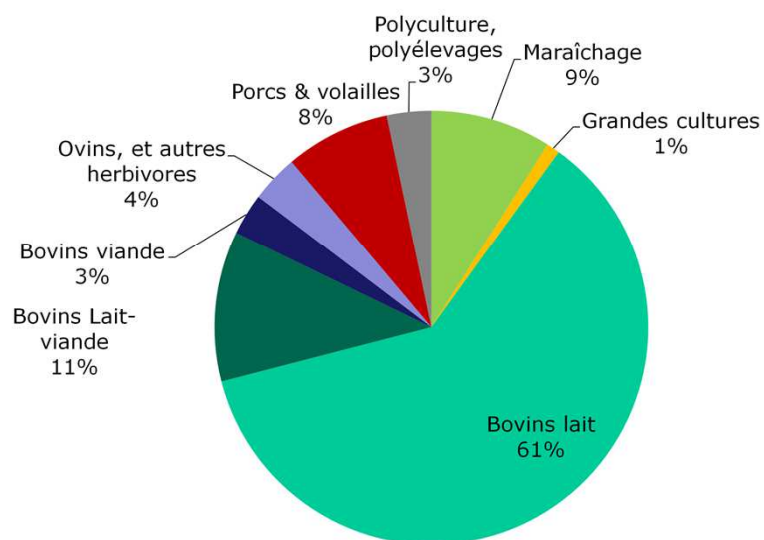
A ces exploitations uniquement laitière, on peut rapprocher un ensemble d'exploitations lait-viande bovine qui sont 120 : 10% de l'ensemble.

Les exploitations produisant uniquement de la viande bovine sont 80 (7%). Sur 81 ha en moyenne, ils emploient 1.30 UTA par exploitation.

On trouve ensuite des exploitations combinant les bovins, les ovins et les chevaux.

Et enfin, 80 exploitations principalement légumières, mais aussi quelques exploitations purement céréalières.

Contribution à la production (PBS)



Parc des Marais

11

Contribution à la production

61% du chiffre d'affaires de la zone est effectué par les exploitations spécialisée en bovins-lait. Quand on y ajoute les exploitations lait-viande, on arrive à 72% du chiffre d'affaires !

Une zone très spécialisée élevage



Détenteurs	Nombre d'exploitations	Nombre d'animaux
de bovins	1020	
de vaches laitières	890	89 VL
De vaches allaitantes	340	25 VA
De chevaux	260	15 chevaux
D'ovins	90	33 brebis
De porcs	42	

Une zone très spécialisée élevage

1100 éleveurs dans le Parc sur 1180 exploitations (93%) : la zone est d'abord une zone d'élevage.

contre 63% pour l'ensemble des parcs régionaux.

- 1020 éleveurs de bovins
- 890 éleveurs laitiers soit 75% des exploitations avec en moyenne 89 vaches, soit 55 000 vaches laitières
- 340 éleveurs de vaches allaitantes avec 25 vaches en moyenne.
- 260 détenteurs de chevaux (15 en moyenne)
- 90 détenteurs d'ovins mais avec un petite troupe : 33 brebis en moyenne
- 42 éleveurs de porc

Diversification



	Diversification	Dont Transfo	Dont ETA	Dont hébergement	Dont restauration
PNR	85 exploitations	16	13	35	4
	7%	1%	1%	3%	0.3 %
41 Parcs	15%	7%	3%	3%	1%

Qualité et circuits courts

	AOP label	Circuits courts
PNR	330 exploitations	110 exploitations
	28 %	9%
41 Parcs	15%	17%

Diversification, qualité et circuits courts

85 exploitations du Parc déclarent mener une activité de diversification hors de la stricte production agricole en 2010, soit 7% . C'est deux fois moins que dans l'ensemble des parcs : 15%.

16 exploitations mènent une activité de transformation de leurs produits dont 7 de transformation de produits laitiers.

13 exploitations (moins de 1% du total) déclarent une activité de travaux agricoles hors de leur exploitation, alors que c'est un fait beaucoup plus généralisé dans l'ensemble des Parcs.

Les activités d'hébergement concernent 35 exploitations (3%) et 4 seulement pratiquent la restauration à la ferme. Dans l'ensemble des parcs ces proportions sont comparables pour l'hébergement mais supérieurs pour la restauration.

1 ou 2 agriculteurs pratiquent une activité artisanale, alors que l'artisanat est beaucoup plus développée dans l'ensemble des parcs.

Ces activités de diversification entrent pour moins de 10% du chiffre d'affaires dans 55% des cas. Et les agriculteurs qui en tirent plus de 75% de leur CA ne sont que 8 sur la zone du Parc.

28% des exploitations du parc ont un produit sous signe de qualité (AOP ou label). Cette proportion importante, proche de l'ensemble des parcs est principalement due à la présence de l'AOP Beurre et crème d'Isigny qui sont valorisées par les 2 coopératives laitières qui collectent sur la zone.

9% des exploitations vendent une partie de leurs produits en circuit court. (contre 17% pour l'ensemble des parcs). Pour les 2/3 d'entre eux ce circuit court représente moins de 10% de leur chiffre d'affaires. A l'opposé on trouve 18 exploitations écoulant plus des 3/4 de leurs produits par ce moyen.

Le travail dans les exploitations professionnelles



UTA / exploitation 2000	1.9 UTA
UTA / exploitation 2010	2.0 UTA
Travail des chefs et associés	66%
Travail des conjoints et aide-familiaux	12%
Travail des salariés permanents	14 %
Travail des salariés saisonniers	7 %
Travail des ETA, CUMA	1%

Le travail dans les exploitations professionnelles

La quantité de travail par exploitation a légèrement progressé s'approchant du chiffre de 2.0 UTA par exploitation. Ce chiffre de 2.0 UTA par exploitation est identique pour l'ensemble de la Basse-Normandie et il est un peu inférieur au chiffre de l'ensemble des Parcs (2.2 UTA). 2 600 personnes travaillaient dans les exploitations professionnelles de la zone en 2010, contre 3 400 en 2000.

Le travail des chefs d'exploitation et des associés de société représente l'essentiel du travail effectué dans les exploitations du Parc : 66%. Cette part est en hausse par rapport à 2000, essentiellement à cause de la forte chute du travail des épouses d'agriculteurs individuels (-44 %) alors que le statut d'aide-familial n'existe presque plus sur la zone.

On comptait 330 salariés permanents dans les exploitations du parc en 2010 contre 360 en 2000. Cette quasi stagnation a pour conséquence que la part du travail salarié permanent a grimpé à 14% en 2010. Ce chiffre est inférieur à l'ensemble des Parcs où il est de 22%. Ces 330 salariés permanents sont employés dans 270 exploitations (1 exploitation sur 4), le nombre moyen de salarié par exploitation est à peine supérieur à 1 : 1.2 exactement.

On observe aussi une augmentation de la main d'œuvre saisonnière dans les exploitations (contrats CDD, intérim) qui atteint 7% de l'ensemble du travail effectué.

Au total l'emploi salarié dans les exploitations du Parc représente 21% du travail effectué (contre 16 % en 2000). Cette proportion est encore appelée à croître dans les années à venir.

La plupart des exploitations de la zone font appel aux services des Entreprises de Travaux Agricoles et aux CUMA. C'est le cas de 1010 sur les 1180 exploitations. La plupart du temps, cet apport de travail est de faible durée : il représente moins de 1% du travail effectué sur les exploitations.

Statut juridique des exploitations prof



2010	Parc	Basse-Normandie	41 parcs
Individuel	57%	55%	59%
GAEC	17%	15%	17%
Autres sociétés	26 %	30%	24%

Statut juridique des exploitations

Sur les 1180 exploitations professionnelles de la zone du Parc, 670 (57 %) sont des exploitations individuelles et le reste ont un statut juridique de société.

Parmi les 510 sociétés, 200 sont des GAEC, soit 17% du total exploitations . Ces chiffres sont comparables à l'ensemble des 41 parcs français (59% d'individuels et 17% de GAEC) et proches des données pour la Basse-Normandie 55% et 15 %.

La progression de l'exercice de l'activité agricole sous forme de société ne doit pas être confondue avec la progression de la taille des collectifs de travail. Ce sont 2 problèmes différents qui se recoupent parfois, mais pas totalement. La progression des EARL unipersonnelle vient par exemple remplacer les agriculteurs individuels, sans changer le collectif de travail.

Perspectives de succession des exploitations individuelles



+50 ans	2000	2010	2010 Basse Normandie
avec reprise prévue	25%	27%	
Surface moyenne		64 ha	
sans reprise prévue	75%	73%	
Surface moyenne		61 ha	

Perspectives de succession des exploitations individuelles

Peu de perspectives d'amélioration des taux de reprise des exploitations individuelles. Les exploitants de + 50 ans sont sondés à chaque recensement sur leur perspectives de reprise de leur exploitation.

En 2010 comme en 2000, leurs réponses montrent une faible perspective de reprise, proche d'1/4.

Les perspectives de reprises dans les fermes en société ne sont pas abordées car beaucoup plus complexes à appréhender. On sait par ailleurs qu'elles sont meilleures.

C'est une perspective de quasi-disparition des structures gérées par des exploitants individuels que ces chiffres montrent.

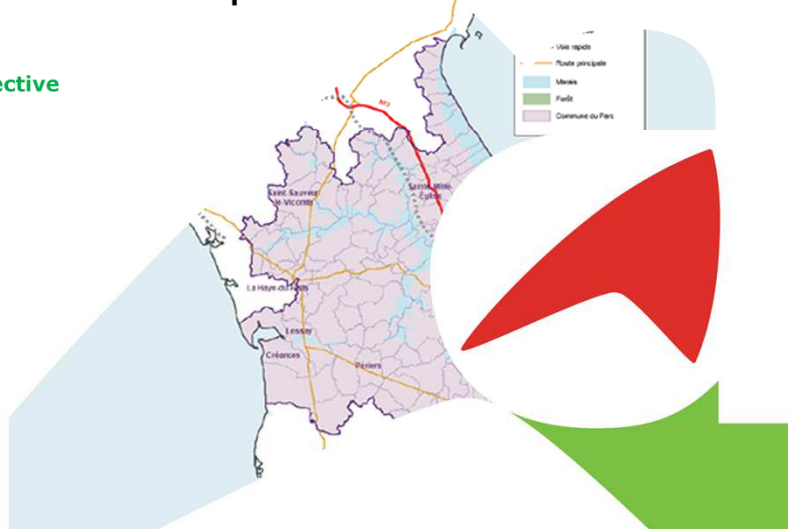
L'agriculture et l'agroalimentaire dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin

2ème partie : Quelle évolution des systèmes bovins depuis 2010 ?

Pôle Régional
Économie & Prospective
Philippe LEGRAIN

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE

Réunion 11 janvier 2016



Méthode-sources

- Les élevages bovins représentent 86% des exploitations du parc. L'étude de leur seule évolution permet de caractériser l'essentiel de l'agriculture de la zone. Les 14% restants sont des légumiers et quelques exploitations de céréales.
- La source de ces données est le fichier d'identification des animaux. Ce fichier permet un suivi rapproché des évolutions de l'élevage bovin. Par contre il ne renferme aucune données sur les assolements des exploitations.
- Étude sur la Zone d'étude du Parc (154 communes)



Le nombre d'élevages bovins poursuit son recul



	Fin 2010	Fin 2014		BNie
Total élevages bovins	1567	1416 - 10 %		-13%
élevages de - 25 bovins	469	413 - 12 %		-19%
élevages de + 25 bovins	1098	1003 - 9 %		-10%
source Identification des animaux				

Le nombre d'élevages bovins poursuit son recul

La restructuration des élevages bovins s'est poursuivie sur la zone du Parc entre 2010 et 2014.

Le nombre de détenteurs de bovins a reculé de 10 % en 4 ans.

9 % des élevages « professionnels » de + 25 bovins ont disparus pendant cette période, et 12 % des petites exploitations détenant moins de 25 bovins.

Sur l'ensemble de la Basse-Normandie, le recul est un peu plus rapide pour les grands ateliers (-10 % au lieu de - 9 %), et beaucoup plus rapide pour les petits ateliers (-19%) que sur le parc (-12%).

Hausse du troupeau laitier entre 2010 et 2014



TOUS BOVINS	2010	2014	évolution	BNie
Nombre global de bovins	175 700	181 100	+3 %	stable
Nombre global de VL	57 600 VL	58 600 VL	+2%	+2%
Dont VL race normande	25 800 45%	23 000 39%		39%
Nombre global de VA	9 900 VA	11 100 VA	+12%	-2%
Nombre de VA charolaises	3400	3800 35%		
Production vaches de réformes	18 400	18 600	+200	
Bœufs	6600	5600	-1000	
Jeunes Bovins mâles	10 400	10 300	-100	

Effectifs présents

Le nombre total de Bovins présents sur la zone du Parc a augmenté de 3 % . Alors qu'en Basse-Normandie le troupeau est stable sur la période.

Le troupeau laitier a augmenté de 2% (+1000 VL). On retrouve là une augmentation proche de celle de la Basse-Normandie.

La part de vaches normandes a poursuivi son recul pour arriver à 39% en 2014.

Le nombre de Vaches Allaitantes a progressé de 12% mais sur des effectifs plus limités qu'en lait (+1 200 VA). C'est un mouvement contraire à l'ensemble de la Basse-Normandie qui perd 2% de son troupeau de VA.

Production annuelle de viande

La production de viande de vaches de réformes et de Jeunes Bovins mâles (taurillons) a peu évolué entre 2010 et 2014.

Par contre le nombre de bœufs sortis des élevages a reculé de 15% en 4 ans. Ce recul se retrouve aussi au niveau de la région.

La taille des élevages fait un bond



VACHES LAITIÈRES	2010	2014	évolution	BNie
Nombre global de VL	57 600 VL	58 600 VL	+2 %	+2 %
Nombre détenteurs VL	1031 éleveurs	880 éleveurs	-15 %	-14%
Nombre moyen de VL	56 VL	67 VL	+ 11 VL	
Nombre maximal de VL	203 VL	217 VL		
VACHES ALLAITANTES				
Nombre global de VA	9 900 VA	11 100 VA	+12%	-2%
Nombre de détenteurs de VA	638 éleveurs	598 éleveurs	- 6%	-10%
Nombre moyen de VA	15 VA	19 VA	+ 4 VA	
Nombre maximal de VA	167 VA	181 VA		
source Identification				

67 Vaches Laitières en moyenne

Le nombre total de Vaches laitières présentes dans la zone Parc a peu varié entre 2010 et 2014 et reste proche de 58 000, ce qui est exceptionnel et rompt avec une tendance multi-décennale à la baisse du nombre total de vaches. La hausse de la production laitière de 2010 à 2014 est passée par là, permettant de maintenir le troupeau de vaches malgré la hausse de production par vache qui se poursuit chaque année (environ 150 litres par an).

Le nombre d'éleveurs laitiers a reculé de 15% en 4 ans (- 4 % par an) conforme en cela à la tendance bas-normande.

La taille moyenne du troupeau laitier dans le Parc qui était de 56 VL est passée à 67 VL fin 2014.

La plus grande exploitation laitière de la zone regroupe 217 vaches.

19 Vaches Allaitantes en moyenne

Le troupeau de vaches allaitantes (races à viande) est 5 fois plus petit que le troupeau laitier. Il a augmenté entre 2010 et 2014 en passant de 9 900 à 11 100.

Comme le nombre d'éleveurs allaitant a reculé (- 6 %) la taille moyenne du troupeau allaitant est passé de 15 à 19 VL. Ca reste une dimension très modeste qui ne peut en aucun cas dégager des revenus significatifs.

Quelques grands troupeaux allaitants existent cependant sur la zone Parc : 5 ont plus de 100 vaches, la plus grande possède 181 VA.

4 grands types d'ateliers bovins en décembre 2014



VL seules		Sans VL	
306 élevages	18 000 VL	Vaches Allaitantes seules	94 35 VA
31%	59 VL	VA + engraissement + JB	30 59VA +39JB /an
BNie : 26%	En moyenne	VA + engraissement + bœufs	8 42VA +19B
VL+ atelier viande	Taille moy	Engraisseurs de JB	7 60JB/an
VL + Bœufs	204 76VL+15 B/an	Engraisseurs Bœufs	7 17B/an
VL + JB	170 84 VL + 28JB/an	Engraisseurs veaux	10 388 veaux /an
VA + VL + JB	79 82 VL + 31 VA + 40JB/an	TOTAL	146
VA + VL + Bœufs	46 53VL+26 VA+14B/an		15%
VA + VL sans engraissement	37 35VL+ 29VA	BNie	25%
TOTAL	536 75VL		
	54%		
BNie	49%		

Petites exploitations	
413 ateliers	
moy : 8 bovins	

Parc des Marais

22

4 grands types d'ateliers bovins en décembre 2014

Fin 2014, les petits ateliers bovins étaient 413 avec en moyenne 8 bovins.

Les exploitations bovines détenant plus de 25 bovins étaient 986 fin 2014. Ils peuvent se répartir en 3 grands types :

1. Les élevages laitiers sans atelier de viande bovine hormis la production de vaches laitières de réforme : 306 élevages laitiers soit 31% du total
2. Les élevages laitiers avec un atelier de production de viande bovine : 536 lait + viande bovine soit 54%
3. Les élevages de productions de bovins-viande sans vaches laitières : 144 élevages de viande bovine soit 15%

Par rapport à la Basse-Normandie, les proportions sont comparables, avec un peu plus d'élevage produisant du lait seul (31% au lieu de 26%), et un peu moins d'élevage viande (15% contre 25%)

Les tailles moyennes des troupeaux de vaches et de production de bovins mâles par an, montrent la faible taille des exploitations viande.

Les exploitations qui ne font que du lait ont aussi un troupeau laitier de plus petite taille (59 VL) que celles diversifiées en viande (75VL).

Évolution 2010-2014 des systèmes



VL seules		
2010	2014	
336	306	-30 = -9% BNie = -3%

VL+ atelier viande			
VL + Bœufs	246	204	- 42
VL + JB	194	170	- 24
VL + VA + JB	89	79	- 10
VL + VA + Bœufs	64	46	-18
VL + VA sans engraissement	41	37	- 4
TOTAL	634	536	- 98 =-15% BNie -20%

Sans VL			
Vaches allaitantes seules	76	94	+ 18
VA + engraissement + 10 JB	21	30	+ 9
VA + engraissement + 10 bœufs	6	8	+ 2
Engraisseurs de JB	7	7	-
Engraisseurs Bœufs	3	7	+ 4
Engraisseurs veaux	10	10	-
TOTAL	122	156	+30% BNie +2%

Petites exploitations		
628	413	-34%

Parc des Marais

23

Évolution 2010-2014 des systèmes

Les années 2010 à 2014 sont marquées par un accroissement des volumes de lait produits (+15% pour la Manche) et un mouvement concomitant d'abandon des ateliers annexes à la production laitière, notamment les ateliers de viande bovine.

Ainsi le nombre d'exploitations mixtes produisant du lait avec un atelier bovin-viande recule de 15% dans la zone du Parc et de 20% en Basse-Normandie.

Les exploitations laitières spécialisées qui ne produisent que du lait se renforcent sur la période, ne reculant que de 3% en Basse-Normandie et 9% sur la zone du parc. Rappelons que durant cette période le nombre total d'éleveurs laitiers a reculé de 15%.

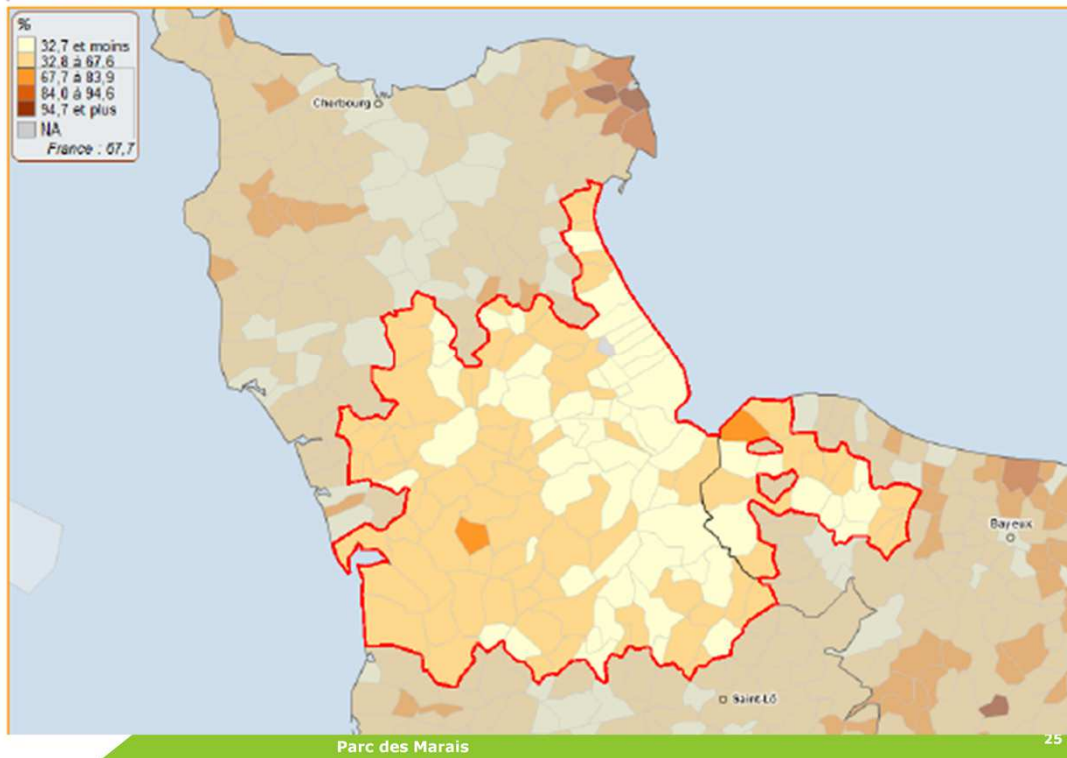
Alors qu'en Basse-Normandie le nombre d'exploitations non laitières produisant de la viande est stable, ce nombre augmente de 30% dans le Parc. Il partait d'une proportion plus basse que dans la région, cela peut être considéré comme un rattrapage. Il reste que cette évolution est problématique, la taille de ces nouveaux élevages étant tout à fait insuffisante pour faire vivre un exploitant de sa seule activité d'élevage.

**Merci
de votre attention**

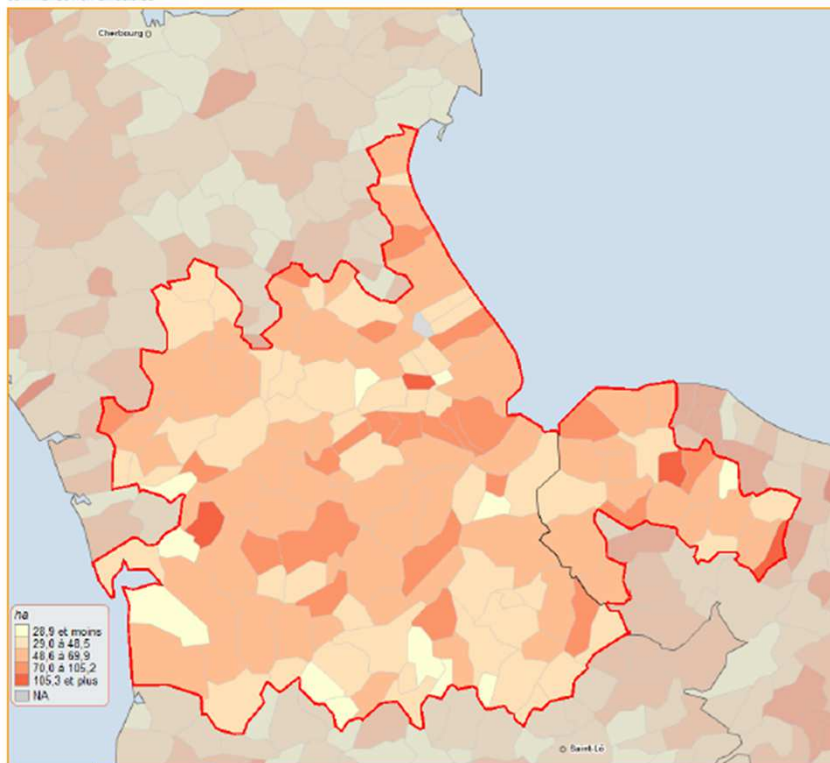
**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE



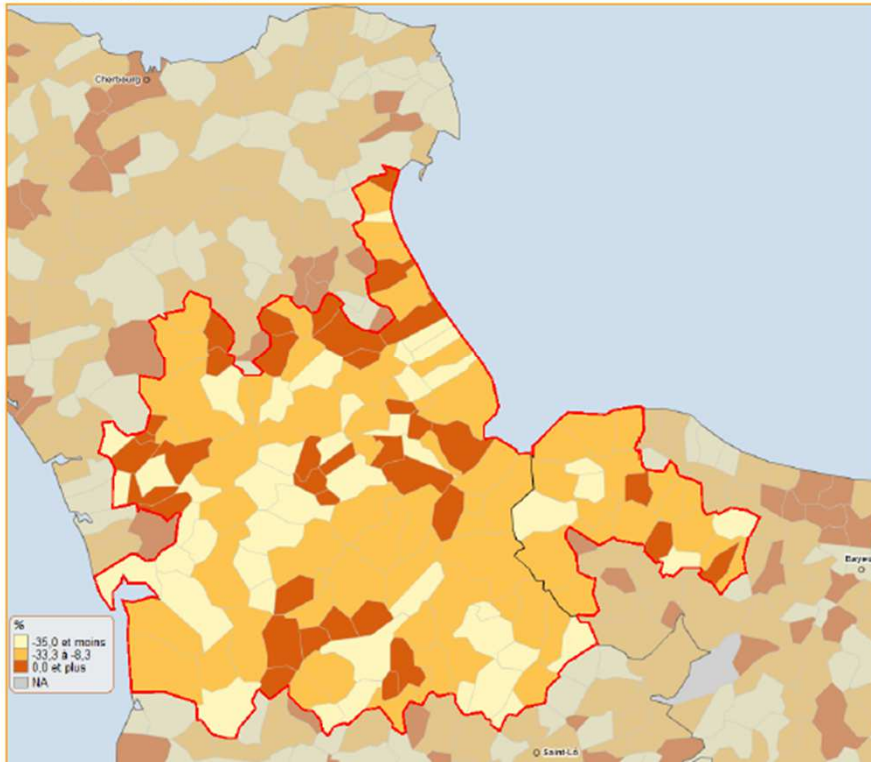
part des terres labourables dans la superficie agricole utilisée (SAU) en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



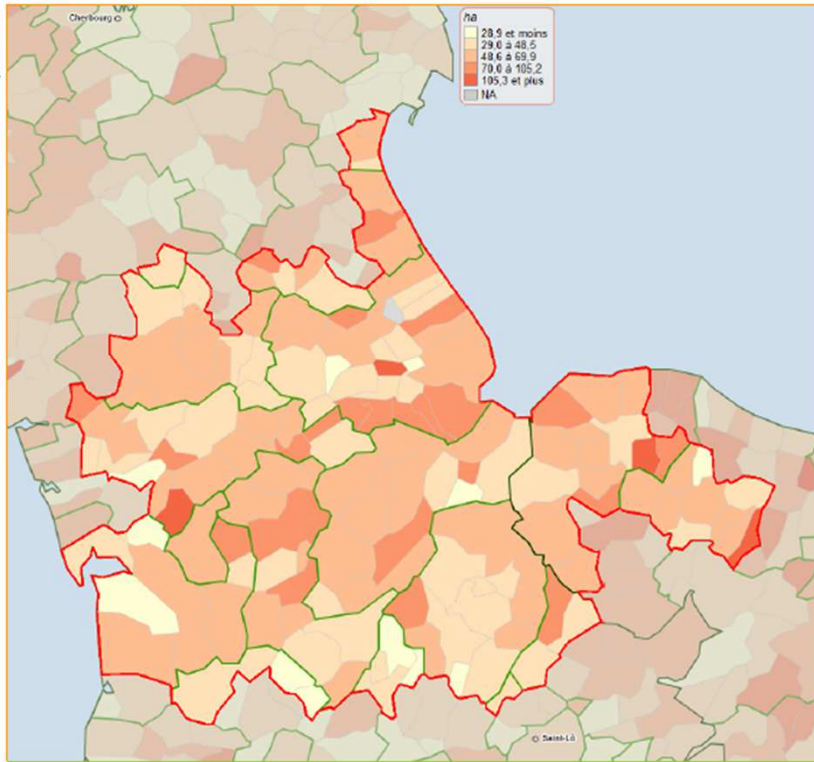
superficie agricole utilisée (SAU) moyenne par exploitation en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



évolution du nombre de moyennes et grandes exploitations entre 2000 et 2010 - source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



superficie agricole utilisée (SAU) moyenne par exploitation en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



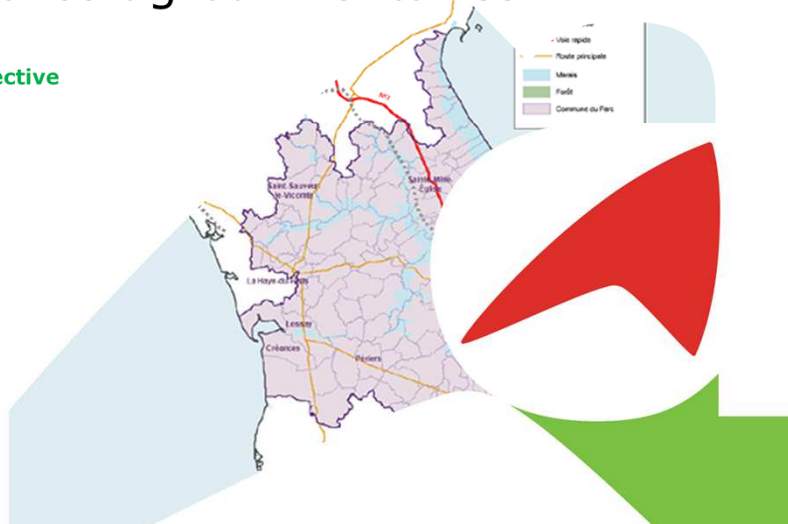
L'agriculture et l'agroalimentaire dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin

3ème partie : Les industries agroalimentaires

Pôle Régional
Économie & Prospective
Philippe LEGRAIN

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE

Réunion 11 janvier 2016



Plan

- Un territoire à forte spécialisation agroalimentaire
- 40% des emplois dans la transformation laitière
- Les autres secteurs agroalimentaires très diversifiés

Un territoire à forte spécialisation agroalimentaire



Parc des Marais

2

Un territoire à forte spécialisation agroalimentaire

L'INSEE comptait 2 280 emplois dans l'agroalimentaire dans la zone du Parc en 2010.

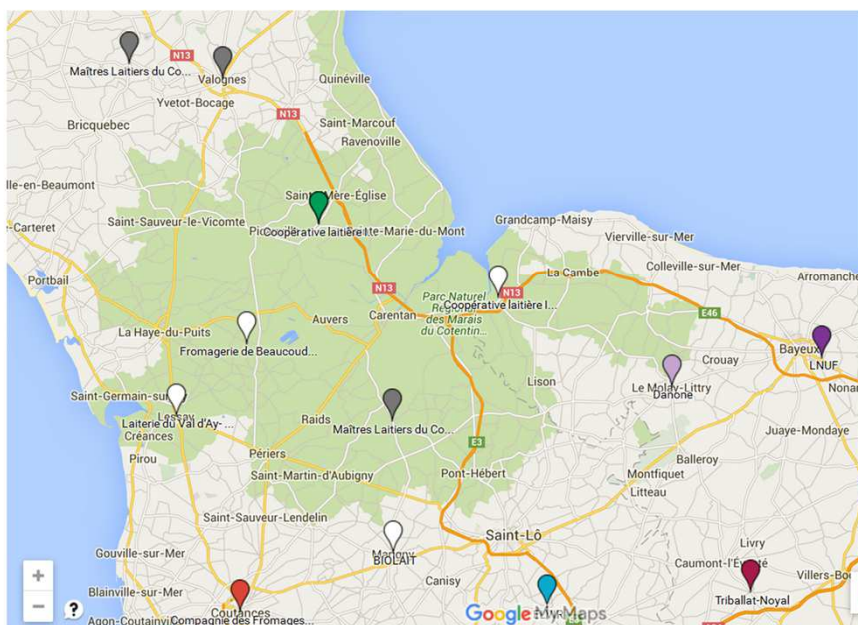
Cela représente 9.4% du total des emplois de la zone. Cette proportion est très élevée. Elle ne se monte qu'à 2.8% pour la Basse-Normandie.

L'emploi dans les IAA représente dans le Parc la moitié des emplois dans les industries. Cela fait donc du Parc des Marais une zone fortement industrielle (20% de l'emploi total) et fortement spécialisée sur les industries alimentaires (50% de l'industrie). C'est une spécialisation exceptionnelle qui ne se retrouve nulle part ailleurs en Normandie, et assez rarement en France.

Cela explique la forte présence des ouvriers (36 %) dans la population active, contre 7% pour les agriculteurs.

Remarque : cette analyse des industries présentes dans le Parc, ne décrit pas les entreprises présentes également à la périphérie du Parc, qui transforment pourtant une bonne partie des produits des exploitations de la zone.

40% des emplois dans la transformation laitière



Parc des Marais

3

40% des emplois dans la transformation laitière

Les laiteries représentent environ 40% des emplois de la transformation alimentaire présente dans le Parc.

+ Le leader en est la Coopérative Isigny-Sainte-Mère avec son établissement principal à Isigny sur mer, et un atelier à Chef-du – Pont.

+ Les Maîtres laitiers du Cotentin qui n'ont qu'une petite usine dans le Parc à Tribehou (en cours de transfert). Leur établissement principal est situé hors du Parc à Sottevast.

+ l'entreprise Réaux à Lessay, petite entreprise privée.

+ Mont-Blanc entreprise spécialisée dans la crème du même nom à Chef du Pont

+ une TPE : la fromagerie de Beaucoudray au Plessis-Lastelle

+ En dehors de la zone, mais à proximité et collectant le lait sur le Parc on trouve un établissement Danone au Molay-Littry, de Lactalis à Bayeux, de CF&R à Coutances, ou de ELVIR à St-Lo.

La transformation laitière de la zone est très diversifiée, dynamique (des investissements récents), innovante (de nouveaux produits), majoritairement sous forme coopérative. C'est un des atouts forts de la zone que bien des régions lui envient.

18 établissements de + de 10 salariés



Nom	Lieu	effectif
Laiteries		
COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	ISIGNY SUR MER	500 à 599
COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	CHEF DU PONT	50 à 59
LES MAITRES LAITIERS COTENTIN	TRIBEHOUE	20 à 29
MONT BLANC	CHEF DU PONT	100 à 149
LAITERIE FROMAGERIE VAL D AY - REAUX	LESSAY	50 à 59
Groupe Florette - légumes		
FLORETTE FRANCE GMS	LESSAY	400 à 499
FLORETTE HOLDING	LESSAY	20 à 29
CREALINE	LESSAY	50 à 59
Produits de la mer		
ALLIANCE OCEANE	CARENTAN	200 à 249
MER ET TERROIR	CARENTAN	20 à 29
SARL WILLIAM AND JAMES	CARENTAN	10 à 19
Autres		
CARGILL FRANCE	BAUPTÉ	200 à 249
SOCIETE GEL MANCHE	CARENTAN	100 à 149
DUPONT D ISIGNY	CARENTAN	50 à 59
FINGER FOODS FRANCE	LA HAYE DU PUIITS	10 à 19
LE BISCUIT DE SAINTE MERE EGLISE	SAINTE MERE EGLISE	10 à 19
CARAMELS D ISIGNY	ISIGNY SUR MER	10 à 19
JAMBONS DU BOCAGE	CARENTAN	10 à 19
LE MOULINET	CHEF DU PONT	10 à 19

Sources : INSEE fichier SIRENE 2013

Parc des Marais

4

Les autres secteurs agroalimentaires très diversifiés

Le conditionnement et la transformation de légumes est le second secteur de l'agroalimentaire dans le Parc (25% des emplois)

Il est principalement par les 3 entreprises du groupe Florette, lui-même filiale de la coopérative Agrial. Situé autour de Lessay, depuis 30 ans, s'est développé un pôle de légumes consacré au conditionnement (Priméale), les légumes prêt à l'emploi en sachet (Florette) et les légumes cuisinés (Créaline).

Les produits de la mer

Alliance Océane implantée à Carentan avec 2 autres entreprises de plus petite taille, transforme des poissons, coquillages et crustacés. Ce secteur de transformation des produits de la mer emploie 13% des emplois agroalimentaire de la zone.

Les autres secteurs agroalimentaires

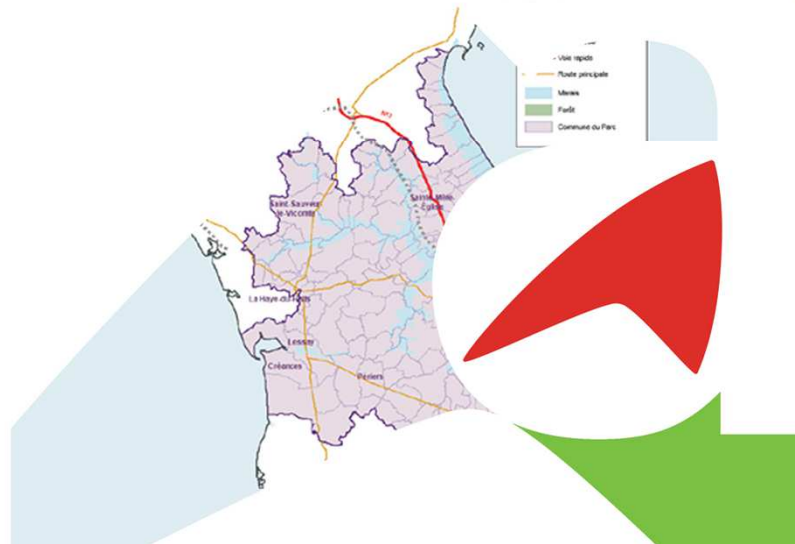
Le quart restant des activités agroalimentaires sont constituées de différentes entreprises dont les plus importantes sont Cargill France (ingrédients alimentaires) et Gel Manche (plats cuisinés).

Une diversité remarquable : c'est ce qui ressort de l'analyse des différents secteurs d'activité constituant l'industrie de la transformation alimentaire située sur le Parc. Emmenés par un secteur leader (le secteur laitier), à majorité coopérative, et avec le plus souvent des centres de décision régionaux, l'agroalimentaire du Parc des Marais représente un exemple de réussite peu commun.

L'agriculture et l'agroalimentaire dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin

4ème partie : les démarches qualité

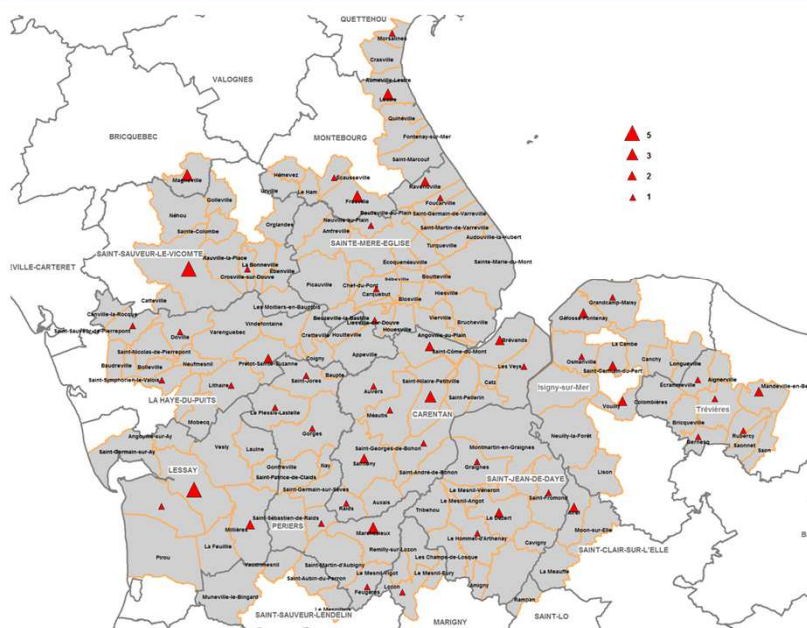
**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE



Plan

- 86 exploitations bio dans le Parc
- Produits laitiers sous signe de qualité
- Produits laitiers : des dynamiques différenciées
- La zone d'Appellation d'Origine Isigny recoupe une grande partie du Parc
- Les signes de qualité sur les autres produits

86 exploitations bio dans le Parc



Parc des Marais

6

86 exploitations bio dans le Parc

Fin 2015, 86 exploitations sont certifiées Agriculture Biologique dans le Parc.

Cela représente 7,3% des exploitations professionnelles, un pourcentage comparable à celui de la Basse-Normandie (6.8%)

Ce nombre est en croissance. Ainsi 12 producteurs ont démarré en 2015 leur reconversion. La crise de revenu qui sévit en lait depuis la mi-2014 pousse de nouveaux éleveurs à chercher une production comme le lait biologique dont le prix fluctue peu.

Plusieurs laiteries collectent sur le Parc : Biolait, Agrial, Lactalis. Les Maîtres Laitiers n'ont pas de collecte bio à proprement dit. Ils se fournissent auprès de Biolait.

Si le lait est la principale production en agriculture biologique, d'autres producteurs produisent en bio des légumes et des bovins.

Cette filière biologique est amenée poursuivre son développement dans les années à venir, face à une demande en hausse constante.

Produits laitiers : les signes de qualité en Normandie



6 AOP	4 fromages : × Camembert de Normandie × Pont l'Évêque × Livarot × Neufchâtel	10 196 tonnes en 2013 = 6% du volume total des fromages français au lait de vache sous AOP
	× 1 Beurre : Beurre d'Isigny	5160 tonnes en 2013 = 17% de la production de beurre AOP en France
	× 1 Crème : Crème d'Isigny	4460 tonnes en 2013 = 93,7% de la production de crème AOP en France
1 Label Rouge	× 1 Fromage : Mimolette vieille et extra vieille	
AB	× 53 millions de litres de lait = 1.5% de la collecte régionale	

Produits laitiers sous signe de qualité

Du fait de la spécialisation laitière très poussée des exploitations du Parc, parmi l'ensemble des produits agricoles, seuls les produits laitiers atteignent des volumes significatifs.

En Normandie, plus de 10 000 tonnes de fromages bénéficient des 4 Appellations d'Origine, soit 6% des fromages au lait de vache sous AOP fabriqué en France.

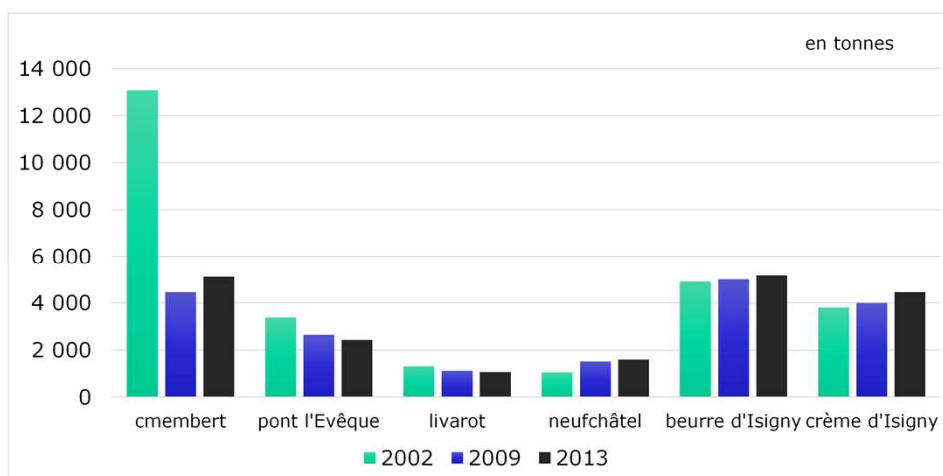
Dans la zone du Parc, deux producteurs de Camembert AOP demeurent : l'entreprise Réaux et la Coopérative d'Isigny-Sainte-Mère pour des volumes limités.

Par contre, près de 10 000 tonnes de beurre et fromages AOP d'Isigny sont produites par la coopérative d'Isigny-Sainte Mère, pour la plus grande partie, et aussi par les Maîtres Laitiers du Cotentin et l'entreprise Réaux.

A Chef-du-Pont, la Coopérative Isigny-Sainte-Mère produit de la Mimolette Label Rouge sur une partie de ses fabrications. Les volumes bénéficiant de ce signe de qualité sont limités : 259 tonnes en 2013.

Enfin, une partie de la collecte laitière est agréée agriculture Biologique. C'est le cas de 1.5% de la collecte normande. Sur le Parc, ce ratio est supérieur. Sans disposer de données précises, on peut estimer que la part de collecte bio doit être proche de 5 %.

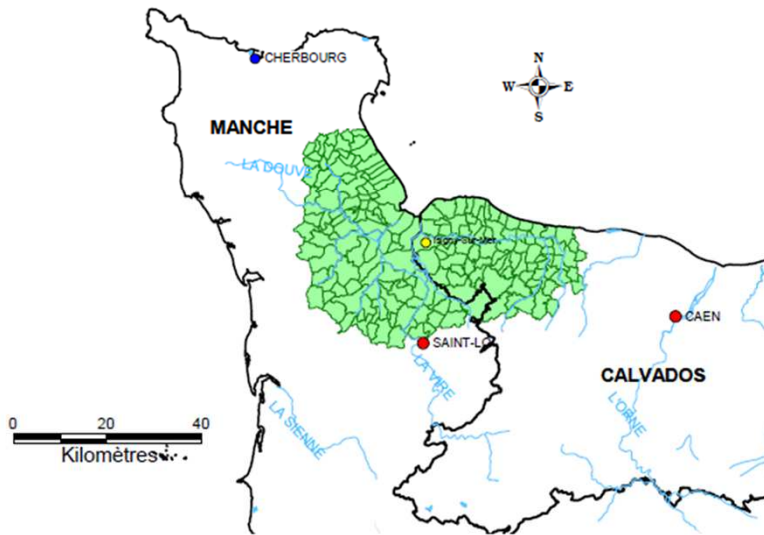
Produits laitiers sous signe de qualité : Des dynamiques différenciées



Produits laitiers : des dynamiques différenciées

En camembert, depuis la crise du lait cru en 2008, les volumes ont beaucoup reculé, la plus grande partie du camembert produit par la coopérative Isigny-Sainte Mère ne bénéficiant plus de l'AOP. L'entreprise a fait ce choix, ne voulant courir le risque d'une production au lait cru dans les conditions actuelles du cahier des charges. Sa demande d'évolution de ce cahier des charges ayant été refusée par l'INAO.

La zone d'Appellation d'Origine Isigny recoupe une grande partie du Parc



Parc des Marais

9

La zone d'Appellation d'Origine Isigny recoupe une grande partie du Parc

La production de beurre et crème d'Isigny connaît une évolution lente mais constante à la hausse, portée par le double mouvement du regain d'intérêt pour les matières grasses laitières et pour les produits de qualité. La récente décision des Maîtres laitiers du Cotentin de reconstruire en la modernisant sa beurrerie de Tribehou à Méautis traduit bien ce regain d'intérêt.

L'Appellation d'Origine Beurre et crème d'Isigny recoupe pour une large partie le territoire du Parc. C'est donc un atout important pour l'agriculture de la zone.

Avec près de 10 000 tonnes produites sous Appellation d'Origine, on peut estimer qu'un tiers de la matière grasse produite dans la zone est valorisée dans cette démarche.

Les signes de qualité pour les autres produits



Viande Bovine : Démarches régionales	
Viande bovine issue de l'agriculture biologique	
1 CCP	- Filière Qualité Race Normande (FQRN) estimation 1/5eme des réformes normandes
Viande Bovine : Démarches nationales présentes en Normandie	
Labels Rouges	- Limousin Blason Prestige - Bœuf Blond d'aquitaine - Charolais Volume : Quelques animaux?
Légumes	Carottes des sables Label Rouge

Moins de signes de qualité sur les autres produits

En bovins, les signes de qualité occupent une très faible place du marché (moins de 1 %) . Elle est principalement représentée dans le Parc par la marque FQRN : Filière Qualité Race Normande. FQRN est une CCP : Certification de Conformité Produit détenue par l'entreprise Carrefour. 17 000 carcasses de vaches et bœufs de race normande ont bénéficié en 2013 de cette CCP, soit environ 1/5^{ème} des carcasses de vache de réforme de race normande. Cette proportion doit être du même ordre dans la zone du parc.

D'autres viandes bovines, relevant de démarches nationales, sont sans doute produites sous Label rouge. Ce ne peut être que des quantités limitées à quelques éleveurs (moins de 10).

En légumes : la seule production sous signe de qualité produite dans la zone est la carotte des sables Label rouge. Produite autour de Créances, elle a bénéficié à 1 400 tonnes de carottes en 2013, chiffre en croissance constante, par une 20aine de producteurs.

Des démarches sont engagées pour, avec le Label rouge, obtenir une Indication Géographique Protégée « Carottes des sables de Créances ».

Le poireau des sables de Créances n'a plus de production actuellement mais va être relancé.

Cidre et Calvados sous AOP sont à peu près totalement absents de la zone du Parc : la zone de l'AOP Calvados exclue la plupart des communes du Parc et l'AOP Cidre du Cotentin en est encore au stade de l'instruction auprès de l'INAO et devrait aboutir prochainement.

**Merci
de votre attention**

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE



Éléments de conclusion



- Peu de spécificités des exploitations du Parc / Basse-Normandie
- Un développement récent des élevages bovins-viande qui atténue la spécificité laitière
- Des tailles d'élevage laitiers en agrandissement rapide qui interrogeront l'usage des prairies
- Une spécificité agroalimentaire remarquable
- Un lien très fort avec l'AOP Isigny
- Autres ?